

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de Serre agrivoltaïque à Anse Bertrand

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GUADELOUPE ENR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ELATRE Albert, Président

RCS / SIRET

8 2 0 9 5 9 5 6 7 0 0 0 2 6

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installation sur serres d'une centrale solaire photovoltaïque d'une puissance égale à 1491kWc.
39.b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Le projet est situé sur une parcelle de 50 107 m ² . La surface imperméabilisée par le projet est de 30 350 m ² (serre, panneaux et bâtiments) + 3500 m ² de voirie en tuf.
47.a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	Le projet est situé sur une parcelle de 50 107 m ² comprenant une surface boisée de plus de 30 ans de 42 000 m ² qui devra faire l'objet d'une autorisation de défrichement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend la création de :

- 3 ha de serres semi-ouvertes (couverture de l'ensemble de la face supérieure, et une partie des faces transversales), intégrant des panneaux photovoltaïques tous les 6.4m (entre chaque travée), de l'ordre de 7m de hauteur (surface des panneaux à 7.35m du sol, hauteur maximale de la serre 6.675m) ;
- 1 bâtiment agricole d'élevage d'une surface 100 m² ;
- 1 bâtiment agricole abritant du matériel d'une surface 200 m² ;
- 2 locaux techniques d'une surface totale de 52 m² ;
- 1 station de traitement autonome des eaux usées d'une capacité de 5 EH maximum soit 300g/j (1EH = 60g de DBO5 par jour) ;
- Un réseau de collecte des eaux pluviales du projet et un bassin d'infiltration.

La surface imperméabilisée par le projet est de 30 350 m² (serre, panneaux et bâtiments) + environ 3500 m² de voirie en tuf.

La surface des panneaux photovoltaïques installée sera de l'ordre de 8 900 m², pour une puissance installée de 1,491 MWc.

Le projet sera raccordé : au réseau électrique, au réseau d'irrigation (prélèvements pour l'irrigation des cultures, d'un volume à déterminer).

4.2 Objectifs du projet

L'agriculture doit faire face à 3 défis majeurs : Augmenter la production agricole, maintenir la surface cultivable et adapter l'activité aux effets du changement climatique.

En Guadeloupe, on recense, en 2018, 30 193 ha de surface agricole utilisée contre 31 768 ha en 2010, avec en moyenne 420 exploitations qui disparaissent chaque année. En plus de la surface agricole utilisée, on recense en 2018, 5 000 ha de jardins et vergers familiaux et 16 421 ha de surfaces toujours en herbe non exploitées, présentant un potentiel non négligeable.

Parallèlement, la lutte contre le changement climatique impose une transition énergétique rapide et massive vers les énergies renouvelables. Le photovoltaïque présente l'avantage d'être aujourd'hui l'énergie la moins chère du monde mais l'inconvénient d'occuper beaucoup d'espace.

L'agrivoltaïsme est un système combinant agriculture et énergie solaire sur une même surface sans conflit d'usage. Des panneaux photovoltaïques, sont positionnés au-dessus des cultures, afin d'optimiser le bien-être des cultures. La production électrique issue des panneaux est toujours secondaire.

Pour l'agriculteur, l'agrivoltaïsme permet de disposer de rendements plus élevés, de produits de meilleure qualité, de diminuer ses pertes de récolte et les coûts associés, notamment les pertes liées aux épisodes climatiques extrêmes, sa consommation d'eau et la pénibilité des travaux agricoles.

Pour le producteur d'énergie, l'agrivoltaïsme permet d'avoir accès à de nouveaux espaces, proches des réseaux et augmenter ainsi le potentiel solaire photovoltaïque et de produire une énergie compétitive sans remettre en question l'usage initial des sites.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend :

- Le défrichement d'une parcelle agricole de 50 107 m² laissée en friche, comprenant 42 000 m² de surfaces boisées de plus de 30 ans,
- La réalisation des VRD en préservant la topographie existante, avec une piste d'exploitation en tuff de 4 m de large faisant le tour des serres,
- La réalisation des fondations de la serre par micropieux,
- La réalisation des fondations des bâtiments,
- La pose de la serre,
- La pose et le raccordement de la centrale solaire photovoltaïque,
- La construction des bâtiments,
- La réalisation du réseau d'irrigation,
- La réalisation d'un réseau d'assainissement pluvial qui se déversera dans un bassin de stockage avec infiltration sans rejet à l'aval,
- La pose d'une clôture tout autour de la parcelle et d'un portail d'accès.

L'ensemble de ses travaux est prévu sur une durée de 8 à 12 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les propriétaires de la parcelle qui ne sont pas des agriculteurs souhaitent remettre en culture la parcelle avec un projet agrivoltaïque développé par Guadeloupe ENR en partenariat avec un exploitant agricole et avec l'expertise technique de SUN'R.

Le projet comprend :

- Une activité agricole assurée par l'exploitant agricole comprenant :
 - * la production de cultures vivrières BIO sous 3 ha de serres semi-ouverte,
 - * l'élevage de caprins en semi-liberté sur le reste de la parcelle,
 - Une activité énergie assurée par Guadeloupe ENR avec la production d'environ 1 600 MWh/an d'énergie électrique renouvelable.
- Ces deux activités faisant l'objet d'un accompagnement technique de SUN'R.

L'ensemble des partenaires de ce projet seront associés dans une société de projet en cours de création qui définira les engagements et les obligations de l'ensemble des partis. L'ensemble des droits et autorisations acquis par Guadeloupe ENR dans le cadre du développement de ce projet seront transférés à cette société de projet.

Ce projet qui intégrera le réseau du GDA ECO BIO pourra contribuer à :

- L'appui technique et l'animation du réseau des exploitants BIO par la mise à disposition d'une partie du site pour des expérimentations et une meilleure diffusion des bonnes pratiques,
- L'organisation de la commercialisation pour sécuriser les recettes des exploitants BIO en intégrant notamment des projets portés par certains actionnaires publics de Guadeloupe ENR tels que l'Agropark Caraïbes Excellence et le projet d'agro-transformation de la communauté d'agglomération du Nord Grande Terre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à DECLARATION au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Le projet devra faire l'objet d'une demande d'autorisation administrative de défrichement pour les 42 000 m² de surface boisée de plus de 30 ans.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle	50 107 m ²
Surface boisée de plus de 30 ans au niveau de la parcelle	42 000 m ²
Superficie de la serre	3 hectare
Surface du bâtiment agricole d'élevage	100 m ²
Surface du bâtiment agricole abritant du matériel	200 m ²
Surface des locaux techniques	52 m ²
Surface de la voirie en tuf	3 500 m ²
Puissance installée	1 491 kilowatt crête

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Région Guadeloupe
Commune d'Anse Bertrand
Section Longuerue
Parcelle N°AD 230

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 6° 2 8' 2 3" N Lat. 6 1° 2 7' 1 6" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'Aire d'Adhésion du Parc National de Guadeloupe.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide est identifiée sur la zone de projet : il s'agit d'une mare peu profonde d'une surface de l'ordre de 300 m ² . Elle est classée en tant que zone humide avérée par l'état initial du PLU d'Anse Bertrand 2016, mais n'y est pas mentionnée en tant que zone humide sensible.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé en 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en limite d'un projet de site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'irrigation mais les volumes consommés ne sont pas encore définis à ce jour. Les volumes consommés au niveau du réseau d'irrigation viendront en complément des volumes de récupération d'eau de pluie. L'ombrage assuré par le système agrivoltaïque permettra d'optimiser cette ressource.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va imperméabiliser 30 350 m ² auxquels il faut rajouter 3 500 m ² de voirie en tuf. Il prévoit la réalisation d'un réseau d'assainissement pluvial qui se déversera dans un bassin de stockage avec infiltration sans rejet à l'aval pour compenser l'effet négatif de l'imperméabilisation des sols. Ce bassin sera implanté au nord ouest de la parcelle correspondant au point bas naturel de l'ensemble de cette parcelle. La création de ce bassin sera également l'opportunité de recréer l'écosystème de la mare située actuellement au sud de la parcelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il utilisera des ressources naturelles du sol et du sous-sol pour les VRD, les bâtiments, la serre et la centrale solaire photovoltaïque.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet remettra en exploitation une parcelle agricole en friche et va donc : - défricher une bonne partie de la parcelle y compris une zone boisée de plus de 30 ans, - déplacer la faune occupant ces espaces défrichés, - détruire une mare qui pourra être recréée avec le bassin d'infiltration. Les espaces maintenus entre les constructions et les limites séparatives resteront boisés ou seront reboisés pour assurer une continuité écologique avec les autres zones boisées du secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet remettra en exploitation une parcelle agricole en friche
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques sismique et cyclonique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à remettre en exploitation une parcelle agricole en friche avec un projet d'agriculture biologique et une production d'énergie électrique renouvelable.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet engendrera des déplacements pour l'aménagement et le repli du matériel de chantier, les approvisionnements et le personnel du chantier. En phase exploitation, la commercialisation des produits maraîchers BIO de l'exploitation devrait augmenter dans une moindre mesure les trafics du secteur. Mais cette incidence reste difficilement quantifiable à ce stade.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le défrichage, les terrassements, la construction des bâtiments et la pose des serres devraient être source de nuisances sonores pour la faune du site et dans l'environnement proche des limites de parcelle. En phase exploitation, les seules sources de bruit du projet sont liées à l'utilisation des engins agricoles qui restera fortement réduite puisqu'une exploitation BIO a d'avantage recours au travail manuel et qui ne devrait pas être perçue en dehors des limites de parcelles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules sources de nuisances olfactives sont liées à l'élevage. Mais ces nuisances resteront fortement réduites car le nombre de tête restera limité à 30 et l'élevage se fera en semi-liberté.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation sera inspirée du concept de permaculture, faiblement mécanisée, sans pesticides, privilégiant le retour à la terre des effluents d'élevage et des produits maraîchers non commercialisés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation sera inspirée du concept de permaculture, faiblement mécanisée, sans pesticides, privilégiant le retour à la terre des effluents d'élevage et des produits maraîchers non commercialisés.</p> <p>Les effluents domestiques du bâtiment d'exploitation seront eux traités par une station de traitement autonome des eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation sera inspirée du concept de permaculture, faiblement mécanisée, sans pesticides, privilégiant le retour à la terre des effluents d'élevage et des produits maraîchers non commercialisés.</p> <p>Les effluents domestiques du bâtiment d'exploitation seront eux traités par une station de traitement autonome des eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation sera inspirée du concept de permaculture, faiblement mécanisée, sans pesticides, privilégiant le retour à la terre des effluents d'élevage et des produits maraîchers non commercialisés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura un impact visuel que nous tacherons de limiter en maintenant boisés les espaces entre les constructions et les limites séparatives.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet remettra en exploitation une parcelle agricole en friche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Réduction des impacts sur le sol et le sous-sol :

- Réalisation des travaux d'assainissement en première phase du chantier, mise en place de fondations de type micropieux, des VRD et serres en respectant la topographie initiale du terrain, en période sèche et en limitant les surfaces mises à nu.
- Mise en place d'une agriculture biologique inspirée du concept de permaculture faiblement mécanisée, sans pesticides, privilégiant le retour à la terre des effluents d'élevage et des produits maraîchers non commercialisés.

Réduction des impacts sur la ressource en eau :

- Le projet prévoit la réalisation d'un réseau d'assainissement pluvial qui se déversera dans un bassin de stockage et d'infiltration pour compenser l'effet négatif de l'imperméabilisation des sols et éventuellement recréer l'écosystème de la mare située au sud de la parcelle et un système de traitement autonome des eaux usées du bâtiment d'exploitation.
- Le projet sera raccordé au réseau d'irrigation, mais la consommation de cette ressource sera optimisée par le recours à la récupération des eaux de pluie et l'ombrage assuré par la centrale agrivoltaïque.

Réduction des nuisances olfactives : limitation du nombre d'animaux et élevage en semi-liberté

Réduction de l'impact visuel : maintien de la végétation existante ou reboisement des espaces entre les constructions et les limites séparatives pour limiter l'impact visuel du projet depuis le chemin d'accès.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon notre analyse, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation car :

- nous avons déjà identifié les impacts de notre projet sur la ressource en eau, la biodiversité et le paysages,
- nous avons déjà intégré à notre projet des mesures destinées à limiter les effets négatifs notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine,
- nous prenons l'engagement de réaliser les études environnementales que vous jugeriez nécessaire à la définition plus précise de ces mesures compensatoires en phase conception.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Informations nominative relative au(x) maître(s) d'ouvrage ou pétitionnaires(s) Note de cadrage réglementaire intégrant dans son annexe les photos demandées en annexe 3 Etude hydraulique Compte-rendu de visite préalable de terrain - ONF - 05 mars 2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Baie-Mahault**

le,

Signature

Digitally signed by Blaise Albert ELATRE
Date: 2020.03.16 09:36:44 BOT
Reason: GUADELOUPE ENR
Location: BAIE MAHAULT